Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

KBOB
Koordinationskonferenz der Bau- und Liegenschaftsorgane der öffentlichen Bauherren
Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics
Conferenza di coordinamento degli organi della costruzione e degli immobili dei committenti pubblici
Coordination Conference for Public Sector Construction and Property Services

Berne, janvier 2026

Modèles de contrats de la KBOB

Nouveautés dans les documents de la KBOB dès le 1.01. 2026

Assistance pour les documents de la KBOB:

- https://www.kbob-faq.ch/fr.html.ch
  Point de contact pour toute information sur les documents de la KBOB (d / f / i), y compris le formulaire de soutien
- https://www.kbob-faq.ch/instructions.html
  Toutes les informations sur le fonctionnement et le flux de travail optimal avec les documents de la KBOB

Vous trouverez les modifications marquées par rapport à la version précédente 2025 dans le document « Documents PAC, comparaison des versions (PDF)» sous https://www.kbob-faq.ch/documents.html.

1. Contrat de mandataire (N° 30; version 2026 6.0)

1.1. Document contractuel

Chiffre	Domaine d'application	Quelles sont les nouveautés? Remarques importantes
Page d'information		Ajout d'un lien et d'informations sur les «Instructions d'utilisation pour les modèles de contrats de la KBOB (liste de contrôle)». Ajout d'un lien vers les guides pour les contrats.
Page 1 Contrat		Ajout d'un lien et d'informations sur les «Instructions d'utilisation pour les modèles de contrats de la KBOB (liste de contrôle)» (texte non imprimé).
Pied de page Page 1 Contrat		«Avec la participation de» au lieu de «Avec la collaboration et le soutien des associations suivantes».
1.4	Options	**Nouveau** paragraphe 1.4.
4.1	Rémunération à prix fermes	Des options peuvent être ajoutées.
4.5	Options	**Nouveau** paragraphe 4.5.

5.1	Modalités de paiement	**Nouveau** texte d'information (texte non imprimé) après «fondée sur le plan de paiement du .....»: *Compléter la retenue si nécessaire*.
9.2	Phase de réalisation	**Nouveau** bouton d'option (case à cocher): *Conformément aux art. 33 ss de la norme SIA 118 (2013), le maître d'ouvrage est représenté sans restriction par la direction des travaux*.
12	Cyberattaques	**Nouveau** texte d'information (texte non imprimé) pour le deuxième bouton d'option (case à cocher): *Vous pouvez définir ici vos propres règles, cf. Clauses standards contractuelles du Secrétariat d'État à la politique de sécurité SEPOS pour mieux ancrer la sécurité de l'information dans les contrats d'acquisition: Sécurité dans les acquisitions*.
13.1	Dérogation et complément aux conditions générales	L'ancien paragraphe 13.1 a été supprimé sans remplacement.
15	Modifications du contrat	Supplément dans la première phrase: Les modifications et compléments *substantiels* au présent contrat et à ses éléments ne sont valables que s'ils sont convenus par écrit entre les parties.

1.2. Conditions générales (CG)

Chiffre	**Domaine d'application**	**Quelles sont les nouveautés?** **Remarques importantes**
	CG	Edition **2026**
8.3	Options	**Nouveau** paragraphe 8.3.

2. Contrat d'entreprise (N° 34; version 2026 6.0)

Chiffre	Domaine d'application	Quelles sont les nouveautés? Remarques importantes
Page d'information		Ajout d'un lien et d'informations sur les «Instructions d'utilisation pour les modèles de contrats de la KBOB (liste de contrôle)». Ajout d'un lien vers les guides pour les contrats.
Page 1 Contrat		Ajout d'un lien et d'informations sur les «Instructions d'utilisation pour les modèles de contrats de la KBOB (liste de contrôle)» (texte non imprimé).
Pied de page Page 1 Contrat		«Avec la participation de» au lieu de «En collaboration avec».
6.2	Peines conventionnelles	Supplément: *Toute peine conventionnelle due est déduite des dommages et intérêts effectifs.*
8	Étendue des pouvoirs de représentation	**Nouveau** bouton d'option (case à cocher): *Conformément aux art. 33 ss de la norme SIA 118 (2013), le maître d'ouvrage est représenté sans restriction par la direction des travaux*.
12	Peines conventionnelles	**Adaptation textuelle:** ~~En dérogation à l'art. 179, al. 2, de la norme SIA 118, l'entreprise~~ ... *L'entreprise répond* des défauts cachés, à la condition que le maître de l'ouvrage les lui signale dans les 60 jours qui suivent leur découverte.
16	Cyberattaques	**Nouveau** texte d'information (texte non imprimé) pour le deuxième bouton d'option (case à cocher): *Vous pouvez définir ici vos propres règles, cf. Clauses standards contractuelles du Secrétariat d'État à la politique de sécurité SEPOS pour mieux ancrer la sécurité de l'information dans les contrats d'acquisition: Sécurité dans les acquisitions*.
18	Modifications du contrat	Supplément dans la première phrase: Les modifications et compléments *substantiels* au présent contrat et à ses éléments ne sont valables que s'ils sont convenus par écrit entre les parties.

3. Contrat d'entreprise générale (bâtiment) (N° 38; version 2026 6.0)

3.1. Document contractuel

Chiffre	Domaine d'application	Quelles sont les nouveautés? Remarques importantes
Page d'information		Ajout d'un lien et d'informations sur les «Instructions d'utilisation pour les modèles de contrats de la KBOB (liste de contrôle)». Ajout d'un lien vers les guides pour les contrats.
Page 1 Contrat		Ajout d'un lien et d'informations sur les «Instructions d'utilisation pour les modèles de contrats de la KBOB (liste de contrôle)» (texte non imprimé).
Pied de page Page 1 Contrat		«Avec la participation de» au lieu de «En collaboration avec».
4.1	Prix de l'ouvrage	D'autres options peuvent être ajoutées.
7.3	Peines conventionnelles	Supplément: *Toute peine conventionnelle due est déduite des dommages et intérêts effectifs.*
9	Étendue des pouvoirs de représentation	**Nouveau** bouton d'option (case à cocher): *Conformément aux art. 33 ss de la norme SIA 118 (2013), le maître d'ouvrage est représenté sans restriction par la direction des travaux*.
11.1	Délai de dénonciation des défauts	Supplément: *L'entreprise générale répond des défauts cachés, à la condition que le maître de l'ouvrage les lui signale dans les 60 jours qui suivent leur découverte.*
11.3	Délais spéciaux de dénonciation des défauts et de prescription	Texte adapté pour le troisième bouton d'option (case à cocher): *La garantie convenue pour les défauts visée au ch. 6.1, d'un montant CHF ....., est prolongée en fonction des délais de prescription différents*.

15	Cyberattaques	**Nouveau** texte d'information (texte non imprimé) pour le deuxième bouton d'option (case à cocher): *Vous pouvez définir ici vos propres règles, cf. Clauses standards contractuelles du Secrétariat d'État à la politique de sécurité SEPOS pour mieux ancrer la sécurité de l'information dans les contrats d'acquisition: Sécurité dans les acquisitions*.
16.1	Dérogation et complément aux conditions générales	L'ancien paragraphe 16.1 a été supprimé sans remplacement.
18	Modifications du contrat	Supplément dans la première phrase: Les modifications et compléments *substantiels* au présent contrat et à ses éléments ne sont valables que s'ils sont convenus par écrit entre les parties.

4. Contrat d'entreprise totale (bâtiment) (N° 39; version 2026 6.0)

4.1. Document contractuel

Chiffre	**Domaine d'application**	**Quelles sont les nouveautés?** **Remarques importantes**
Page d'information		Ajout d'un lien et d'informations sur les «Instructions d'utilisation pour les modèles de contrats de la KBOB (liste de contrôle)». Ajout d'un lien vers les guides pour les contrats.
Page 1 Contrat		Ajout d'un lien et d'informations sur les «Instructions d'utilisation pour les modèles de contrats de la KBOB (liste de contrôle)» (texte non imprimé).
Pied de page Page 1 Contrat		«Avec la participation de» au lieu de «En collaboration avec».
4.1	Prix de l'ouvrage	D'autres options peuvent être ajoutées.
7.3	Peines conventionnelles	Supplément: *Toute peine conventionnelle due est déduite des dommages et intérêts effectifs.*
11.1	Délai de dénonciation des défauts	Supplément: *L'entreprise totale répond des défauts cachés, à la condition que le maître de l'ouvrage les lui signale dans les 60 jours qui suivent leur découverte.*
11.3	Délais spéciaux de dénonciation des défauts et de prescription	Texte adapté pour le troisième bouton d'option (case à cocher): *La garantie convenue pour les défauts visée au ch. 6.1, d'un montant CHF ....., est prolongée en fonction des délais de prescription différents*.
15	Cyberattaques	**Nouveau** texte d'information (texte non imprimé) pour le deuxième bouton d'option (case à cocher): *Vous pouvez définir ici vos propres règles, cf. Clauses standards contractuelles du Secrétariat d'État à la politique de sécurité SEPOS pour mieux ancrer la sécurité de l'information dans les contrats d'acquisition: Sécurité dans les acquisitions*.
16.1	Dérogation et complément aux conditions générales	L'ancien paragraphe 16.1 a été supprimé sans remplacement.

18	Modifications du contrat	Supplément dans la première phrase: Les modifications et compléments *substantiels* au présent contrat et à ses éléments ne sont valables que s'ils sont convenus par écrit entre les parties.

5. Contrat d'entreprise totale (génie civil) (N° 40; version 2026 6.0)

5.1. Document contractuel

Chiffre	Domaine d'application	Quelles sont les nouveautés? Remarques importantes
Page d'information		Ajout d'un lien et d'informations sur les «Instructions d'utilisation pour les modèles de contrats de la KBOB (liste de contrôle)». Ajout d'un lien vers les guides pour les contrats.
Page 1 Contrat		Ajout d'un lien et d'informations sur les «Instructions d'utilisation pour les modèles de contrats de la KBOB (liste de contrôle)» (texte non imprimé).
Pied de page Page 1 Contrat		«Avec la participation de» au lieu de «En collaboration avec».
4.1	Prix de l'ouvrage	D'autres options peuvent être ajoutées.
7.3	Peines conventionnelles	Supplément: *Toute peine conventionnelle due est déduite des dommages et intérêts effectifs.*
11.1	Délai de dénonciation des défauts	Supplément: *L'entreprise totale répond des défauts cachés, à la condition que le maître de l'ouvrage les lui signale dans les 60 jours qui suivent leur découverte.*
11.3	Délais spéciaux de dénonciation des défauts et de prescription	Texte adapté pour le troisième bouton d'option (case à cocher): *La garantie convenue pour les défauts visée au ch. 6.1, d'un montant CHF ....., est prolongée en fonction des délais de prescription différents*.
15	Cyberattaques	**Nouveau** texte d'information (texte non imprimé) pour le deuxième bouton d'option (case à cocher): *Vous pouvez définir ici vos propres règles, cf. Clauses standards contractuelles du Secrétariat d'État à la politique de sécurité SEPOS pour mieux ancrer la sécurité de l'information dans les contrats d'acquisition: Sécurité dans les acquisitions*.
16.1	Dérogation et complément aux conditions générales	L'ancien paragraphe 16.1 a été supprimé sans remplacement.

18	Modifications du contrat	Supplément dans la première phrase: Les modifications et compléments *substantiels* au présent contrat et à ses éléments ne sont valables que s'ils sont convenus par écrit entre les parties.

6. Guides

Les guides relatifs au contrat de mandataire, au contrat d'entreprise, au contrat d'entreprise générale (bâtiment) et aux contrats d'entreprise totale (bâtiment/génie civil) sont en cours d'actualisation.